



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,
professeurs des écoles, AESH et PsyEN de l'enseignement
public FO de Seine-Saint-Denis

Déclaration du SNUDI FO 93 CAPD 16 janvier 2023

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le Snudi FO vous adresse, ainsi qu'à tous les personnels administratifs, ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Pour cette première CAPD de l'année, nous tenons à rappeler encore une fois notre ferme opposition à la loi de transformation de la Fonction publique qui laisse place à l'arbitraire en empêchant les syndicats de jouer pleinement leur rôle de commissaires paritaires et entraînant par là même de graves conséquences pour les collègues. Votre refus de répondre aux appels et de recevoir les organisations syndicales ne sont pas statutaires et engagent votre responsabilité, M. le Directeur Académique, sur les conséquences sociales et financières qui peuvent frapper les collègues. Des situations pouvant être réglées facilement restent en souffrance et empirent, mettant les collègues dans des situations personnelles impossibles à gérer. Qui prendra sur ses deniers personnels pour compenser une erreur, fut-elle temporaire, sur le traitement d'un personnel ? Vos services ?

Concernant le projet de réforme des retraites, malgré l'opposition de la totalité des organisations syndicales et de la grande majorité de la population, la première ministre E. Borne a annoncé sa réforme des retraites. Tous les personnels nés après le 1er septembre 1961 seraient touchés. L'âge légal de départ serait reporté de 62 à 64 ans. Impossible donc de partir en retraite avant 64 ans pour tous les personnels nés en 1966 et après ! En outre, pour partir à taux plein, il faudra 43 années de cotisations dès 2027, et non pas à partir de 2035, comme c'était le cas aujourd'hui.

Cette maltraitance institutionnelle d'une rare violence ne passera pas. Les collègues d'ores et déjà déclarent leur intention de faire grève en masse. Comment comprendre que le gouvernement et certains médias décident de la pénibilité ou non de certains métiers quand eux-mêmes dégradent année après année les conditions de travail de collègues enseignants et AESH exsangues qui n'attendent même plus le seuil des 10 ans d'exercice pour démissionner de plus en plus nombreux ?

Ce projet est inacceptable pour la totalité des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires) qui n'ont eu de cesse de rappeler qu'elles n'accepteraient ni report de l'âge légal de départ ni l'augmentation de la durée de cotisation, et qui appellent à une première journée de grève jeudi 19 janvier, « départ d'une puissante mobilisation sur les retraites ».

Cette réforme intervient dans un contexte extrêmement défavorable. Les prix explosent et le gouvernement bloque l'augmentation du point d'indice à 3.5% et pire... conditionnerait une prétendue « revalorisation » à l'acceptation de tâches supplémentaires !

Qu'en serait-il, Monsieur le Directeur Académique, des centaines de collègues, chaque année, qui n'arriveraient plus à faire classe arrivé un certain âge et la fatigue ? Qu'en serait-il de tous ces collègues qui ne pourraient plus être en classe pour raison de santé ? Aurez-vous les moyens de tous les reclasser ou les mettez-vous en retraite anticipée pour inaptitude ? Ce projet de réforme d'une extrême gravité à des conséquences pour nous tous, pour notre vie. Nous mettrons toute notre force pour faire obstacle à cette violence gouvernementale !

Dans le même temps, notre ministre prépare une véritable saignée dans les moyens pour les écoles à la rentrée prochaine en supprimant 1117 postes dans les écoles. Inacceptable ! Qu'en sera-t-il de la carte scolaire en Seine-Saint-Denis ?

Dans le même temps, on refuse la revendication légitime des AESH : un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL ! Et on laisse ces collègues indispensables dans nos écoles sous le seuil de pauvreté ! Les conséquences ? Interdiction de recruter pour les ERSEH, manque de candidatures, des heures et des

heures de notifications non pourvues, la mutualisation pour cacher la carence et gare aux enseignants démunis face à ces manques, ils seront jugés responsables quoi qu'il arrive.

Dans le même temps, on essaye de nous diriger à la méthode « managériale » avec PPCR, évaluations d'écoles et constellations, au mépris de la liberté pédagogique, au mépris du statut. Les collègues s'opposent à ces formations qui ne sont pas obligatoires, des observations qui ne peuvent être que sur la base du volontariat, des évaluations d'écoles qui n'ont pas de caractère obligatoire malgré la présentation qui en est faite, parfois même au mépris des heures dues devant élèves. Les collègues ayant déjà participé à ce dispositif ne sont pas dupes de l'orientation managériale induite, ainsi que de son inutilité pédagogique. Ce dispositif est chronophage et méprisant. Pour d'autres, ce dispositif est tout simplement abscons et inacceptable. Des motions se multiplient dans les écoles pour refuser ces audits ou ces formations imposées. Nous vous avons adressé une lettre ouverte à ce sujet, restée, à ce jour, sans réponse.

Dans le même temps, on précarise la profession, on ne remplace plus les collègues absents ce qui induit des refus de demandes d'autorisations d'absences, refus inadmissibles et abusifs (médical, deuil, mariage, PACS...) au risque flagrant de démotiver les collègues devant le manque de bienveillance face à leur engagement total. On nous laisse des classes ingérables avec la disparition des classes spécialisées et le manque d'AESH. On nous demande de gérer le délestage électrique ? Alors que de nombreux collègues subissent déjà des salles de classes où les températures sont régulièrement et scandaleusement basses ? Avec des astreintes qui ne sont définies par aucun texte ? Un accueil des élèves dans le froid et à la bougie, après avoir déjà pallié à l'amateurisme des protocoles COVID ? Ce n'est plus la fin de l'abondance, c'est le règne de la carence !

Que dire de la mobilité des personnels, grande cause oubliée, face aux carences insolubles du recrutement qui met au grand jour la dégradation des conditions de travail et le manque de reconnaissance des personnels. Les collègues et les organisations syndicales ne sont plus reçus et tant pis pour ceux qui ne rentrent pas dans les cases, tant pis pour les urgences, tant pis pour eux. On nous demande d'être bienveillant avec les élèves, les parents, ce qui, au passage est notre métier, mais où est la bienveillance vis-à-vis des enseignants et AESH du département ?

Nous espérons que les calibrages effectués par vous, Monsieur le Directeur académique et par le ministère permettront à un plus grand nombre de collègues de changer de département et que la situation du manque d'enseignants n'aura pas d'incidence sur les mutations. Nous sommes très inquiets.

Dans le même temps, le non remplacement des décharges syndicales ou des autorisations spéciales d'absences devient une entrave au droit syndical et constitue le pendant à cette loi de transformation de la fonction publique dont le résultat de plus en plus visible est de laisser les collègues en pâture à une administration privée de moyens et qui, donc, en devient maltraitante.

Concernant spécifiquement cette CAPD, le faible nombre de recours, alors que de nombreux collègues sont démoralisés à la suite de leur rendez-vous de carrière, montre à la fois que l'information concernant ces recours passe mal, mais également que les collègues soit sont résignés, soit ont peur. Nous espérons que les recours recevront une réponse favorable.

M. Le directeur académique, l'école de la république dont vous avez la responsabilité va mal.

Le Snudi FO 93, avec sa fédération, la FNEC FP FO, et avec l'intersyndicale, appelle les enseignants à la mobilisation à partir du 19 janvier pour la satisfaction de nos revendications sur le projet de réforme des retraites, la mère de toutes les batailles.

Nous vous remercions de votre attention.

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

